

ADMICAL publie la première Charte du mécénat d'entreprise

Admical publiera le 9 mai 2011 la première Charte du mécénat d'entreprise, en ouverture des 20^{es} Assises internationales du mécénat d'entreprise à Marseille, au Palais du Pharo. Près de 60 entreprises et bénéficiaires du mécénat se sont déjà portés signataires.

Un cadre universel pour un nouveau mécénat

Rédigée par Admical et ses Adhérents, la Charte du mécénat d'entreprise a pour vocation de rassembler les acteurs du mécénat d'entreprise autour d'une vision commune du mécénat qui, au-delà de sa définition fiscale, qualifie la relation de mécénat, son éthique et ses valeurs : engagement libre en faveur de l'intérêt général, égalité et respect mutuel entre l'entreprise et le bénéficiaire... La Charte du mécénat d'entreprise donne un cadre au mécénat du futur, en permettant aux entreprises et aux bénéficiaires de partager un langage commun et d'exprimer toute leur créativité, leur liberté et leur esprit d'innovation à travers leur politique de mécénat. Pour permettre aux signataires de la Charte de respecter les principes qui y sont énoncés, Admical publiera régulièrement des recommandations, dont les premières sont attendues à la rentrée prochaine. [Texte de la Charte ci-après.](#)

« Je vous engage, chers collègues chefs d'entreprises, chers amis représentants d'institutions, d'associations, d'ONG... et acteurs du mécénat à participer au renouveau du mécénat d'entreprise en signant vous aussi la Charte qui permettra de développer la notoriété et la compréhension de ce qu'est réellement le mécénat d'entreprise. »

Marc Ladreit de Lacharrière, Président de Fimalac,
Signataire et premier ambassadeur de la Charte du mécénat d'entreprise

Un outil de développement du mécénat d'entreprise

La Charte du mécénat d'entreprise a été conçue pour qu'entreprises et bénéficiaires, chacun acteur à part entière de la relation qui les unit, prennent la mesure de ce que peut leur apporter le mécénat lorsqu'il est conduit avec éthique, en s'intégrant dans leur stratégie globale. Pour l'entreprise : sens et personnalité, ouverture, fierté des salariés, réputation et confiance... Et pour le bénéficiaire : ressources, accompagnement et expertise, reconnaissance et visibilité, réseaux... Admical souhaite ainsi créer de nouvelles vocations de mécènes et clarifier la position et la fonction spécifiques du mécénat au sein de l'entreprise, en le distinguant de la RSE, de la communication et du sponsoring.

Une profession de foi qui séduit

Colas, La Poste, RATP, Mécènes du Sud, Croix-Rouge, Marseille-Provence 2013, Comédie-Française, Conservatoire du littoral... Ils sont 35 entreprises et 22 bénéficiaires à avoir déjà signé la Charte du mécénat d'entreprise. D'autres acteurs du mécénat, comme la CCI de Marseille-Provence, le Comité de la Charte ou France Bénévolat se sont également engagés. [Liste des signataires ci-après.](#)

Pour en savoir plus sur la Charte du mécénat d'entreprise et devenir signataire :
www.admical.org

ADMICAL, Carrefour du mécénat d'entreprise

ADMICAL est une association créée en 1979 pour développer en France la pratique du mécénat d'entreprise. Reconnue d'utilité publique en 1992, elle est aujourd'hui le carrefour d'échanges, de réflexion et de formation des acteurs du mécénat. Admical rassemble 180 Adhérents, dont 130 entreprises à Paris.

www.admical.org

Contacts presse :

Charlotte Dekoker – cdekoker@admical.org – 01 42 55 81 68

Lauriane Schaller – communication@admical.org – 01 42 55 20 01

CHARTRE DU MECENAT D'ENTREPRISE

Réalisée par Admical et ses Adhérents et ouverte à tous les acteurs du mécénat d'entreprise

Le mécénat d'entreprise est :

■ UN ENGAGEMENT

Le mécénat est un engagement libre de l'entreprise au service de causes d'intérêt général, inscrit dans la durée, sous la forme d'un don financier, de produits, de technologie ou d'un apport de compétences, sans recherche d'impact sur ses activités marchandes. Cette démarche d'attention et d'ouverture à la société éclaire et enrichit l'identité de l'entreprise.

■ UNE VISION PARTAGÉE

La relation entre l'entreprise mécène et le bénéficiaire est un lien de confiance et d'échange construit sur un rapport d'égalité, et repose sur une vision partagée qui donne naissance à un acte commun. Elle ouvre un espace pour des actions nouvelles et permet la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'innovation.

■ UN RESPECT MUTUEL

L'entreprise s'engage à respecter le projet du bénéficiaire, ses choix et son expertise. Elle tient compte de ses capacités de suivi et de sa taille afin de ne pas exiger de sa part de retours disproportionnés. Elle comprend que les projets ne peuvent se réaliser sans frais de fonctionnement et n'évade pas cette question. Le bénéficiaire s'engage quant à lui à respecter l'entreprise en faisant preuve de transparence dans l'utilisation des fonds alloués ainsi que dans la réalisation du projet. Il l'informe régulièrement de l'évolution du projet et communique sur l'engagement de l'entreprise à ses côtés.

Le mécénat apporte à l'entreprise :

■ SENS ET PERSONNALITÉ

Le mécénat participe à la personnalité de l'entreprise. Il est le fruit de son histoire et la rend singulière. Pour cela, il doit être en lien avec le rôle de l'entreprise dans la société, et non avec les objectifs de son métier. Le mécénat est alors à même d'apporter un supplément de sens au travail quotidien dans l'entreprise. Chaque domaine d'action du mécénat (social, éducation, santé, culture, sport, solidarité internationale, environnement, recherche...), chaque bénéficiaire, enrichissent l'entreprise d'une spécificité nouvelle.

■ DIALOGUE ET OUVERTURE

La relation avec le bénéficiaire ouvre l'entreprise à des interlocuteurs avec lesquels elle n'aurait pas naturellement été en contact. Le mécénat crée des passerelles et instaure un dialogue avec les parties prenantes qui renforce l'ancrage de l'entreprise dans son environnement ou son territoire. Cette ouverture au monde permet à l'entreprise et aux collaborateurs de se confronter à l'altérité, ce qui peut les aider à développer leur créativité.

■ FIERTÉ ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Le mécénat contribue à mettre en cohérence les attentes des collaborateurs avec le projet de l'entreprise et peut susciter des prises de conscience. Mécénat de compétences, bénévolat facilité par l'entreprise, congés solidaires, parrainage par les collaborateurs... Le mécénat leur permet de sortir de l'entreprise pour donner de leur temps et de leur savoir-faire, et s'enrichir de nouvelles expériences. Leur participation aux actions de mécénat renforce la cohésion et le décloisonnement. Le mécénat développe la fierté d'appartenance et l'épanouissement au sein de l'entreprise. Il joue un rôle dans le recrutement et la fidélisation des collaborateurs.

■ RÉPUTATION ET CONFIANCE

Le mécénat répond à une attente de la société vis-à-vis de l'entreprise. Il participe à la construction de sa réputation et instaure la confiance, car il s'inscrit dans une démarche de long terme.

Le mécénat apporte au bénéficiaire :

■ RESSOURCES ET MOYENS

Les moyens opérationnels apportés par le mécénat de l'entreprise donnent l'opportunité au bénéficiaire de développer son activité et d'élargir le champ de ses possibilités. Outre la sécurité et la souplesse qu'apportent ses ressources financières et humaines, l'entreprise peut favoriser l'engagement de son personnel à travers le parrainage de projets par les collaborateurs, et l'encouragement du bénévolat. Elle peut également apporter une aide matérielle supplémentaire grâce au don en nature.

■ ACCOMPAGNEMENT ET EXPERTISE

La relation instaurée par le mécénat permet la rencontre de deux univers très différents. Par-delà le soutien matériel, le mécénat est aussi un accompagnement du bénéficiaire : forte de sa propre expertise professionnelle, l'entreprise mécène peut le conseiller, l'assister dans sa gestion, lui permettre d'accroître ses compétences dans des domaines souvent nouveaux pour lui. Elle l'amène à une plus grande autonomie pour aller vers de nouveaux développements et, si nécessaire, renforce son professionnalisme.

■ RECONNAISSANCE ET VISIBILITÉ

L'entreprise peut participer à l'accroissement de la notoriété du bénéficiaire et de son projet, et réciproquement. Le mécénat peut apporter une reconnaissance nouvelle au bénéficiaire, celle du monde de l'entreprise, ce qui renforce sa crédibilité : c'est un cercle vertueux important pour obtenir d'autres financements.

■ SYNERGIES ET RÉSEAUX

En apportant son réseau et sa coordination, ou en étant force de proposition pour faire travailler ensemble des acteurs qui s'ignoraient ou ne se connaissaient pas, l'entreprise peut créer des rapprochements et des synergies, sources de collaborations inédites et facteurs de progrès pour les causes soutenues. Le mécénat peut également ouvrir une porte sur de nouvelles collaborations avec l'entreprise mécène.

DECLARATION D'ENGAGEMENT

En signant la Charte du mécénat d'entreprise, nous nous engageons à :

- **RESPECTER** les principes qui y sont énoncés ;
- **COMMUNIQUER** notre engagement à respecter ces principes ;
- **FAIRE CONNAÎTRE** la Charte du mécénat d'entreprise à nos partenaires acteurs du mécénat d'entreprise, par exemple en l'annexant à nos conventions de mécénat ;
- **PARTAGER** notre expérience de la mise en œuvre de la Charte du mécénat d'entreprise avec Admical, dans une démarche de progrès.

Organisation

Représentant

Signature

Date

Signataires de la Charte du mécénat d'entreprise

ENTREPRISES

Accenture (fondation)	Armelle CARMINATI-RABASSE, Présidente
Areva	Anne LAUVERGEON, Président du directoire
Bouygues construction	Yves GABRIEL, Président directeur général
Bouygues Telecom	Olivier ROUSSAT, Directeur général
Caisse des Dépôts	Augustin DE ROMANET, Directeur Général
CNP Assurances	Gilles BENOIST, Directeur Général
Colas	Hervé LÉBOUC, Président
Crédit Agricole (groupe)	
Crédit Agricole SA	Jean-Marie SANDER, Président
Fédération Nationale du Crédit Agricole	Dominique LEFEBVRE, Président
Deuxième chance (fondation de la)	Vincent BOLLORÉ, Président
Dexia France (fondation)	Michel BLANC, Président
EDF	Henri PROGLIO, Président
FEBEA	Alain GRANGE-CABANE, Président
Fimalac	Marc Ladreit DE LACHARRIERE, Président
France Télévisions	Rémi PFLIMLIN, Président directeur général
Hermès (fondation)	Pierre-Alexis DUMAS, Président
HSBC	Christophe DE BACKER, Directeur Général
KPMG	Jean-Luc DECORNOY, Président
KPMG (fondation)	Jean-Louis CHAUSSENDE, Président
La Dépêche du Midi (fondation)	Marie-France MARCHAND-BAYLET, Présidente
La Poste	Jean-Paul BAILLY, Président
L'Oréal (fondation)	Béatrice DAUTRESME, Déléguée générale
Mécènes du Sud	Corinne BRENET, Présidente
Pocheo	Emmanuel DRUON, Président directeur général
Proconseil	Pierre-Marie GALLOIS, Président
RATP	Pierre MONGIN, Président directeur général
Ronald McDonald (fondation)	Jean-Jacques BACQUE, Président
Reunica Prévoyance (fondation)	William BARDIES, Président
RTE	Dominique MAILLARD, Président du directoire
Safran	Jean-Paul HERTEMAN, Président
Swiss Life	Charles RELECOM, Président
Thalys International	Olivier POITRENAUD, Directeur général
Total (fondation)	Thierry DESMAREST, Président
VINCI	Xavier HUILLARD, Président directeur général
VINCI Autoroutes	Pierre COPPEY, Président

BENEFICIAIRES

Centre des monuments nationaux	Isabelle LEMESLE, Président
CIAM Châtelet	Marie-Claire JANAILHAC-FRITSCH, Présidente
Cité de la musique - Salle Pleyel	Laurent BAYLE, Directeur
Cité Internationale Universitaire de la Ville de Paris	Carine CAMBY, Déléguée générale
Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration	Luc GRUSON, Directeur
Comédie-Française	Muriel MAYETTE, Administrateur général
Conservatoire du littoral	Jérôme BIGNON, Président
Croix-Rouge française	Jean-François MATTEI, Président
Emmaüs (association)	Marc PREVOT, Président
Festival d'Aix-en-Provence	Bruno ROGER, Président et Bernard FOCCROULLE, Directeur général
Marseille Provence 2013	Jacques PFISTER, Président
Musée de la Piscine de Roubaix	Bruno GAUDICHON, Conservateur en chef
Odéon - Théâtre de l'Europe	Pierre-Yves LENOIR, Administrateur
Orchestre de Paris	Bruno HAMARD, Directeur général
Opéra Comique	Jérôme DESCHAMPS, Directeur
PLAN France	Dominique LEGER, Président
Samu Social	Xavier EMMANUELLI, Président
Secours catholique	François SOULAGE, Président
Théâtre de Chaillot	Didier DESCHAMPS, Directeur
Universcience	Claudie HAIGNERE, Présidente
Royaumont (fondation)	Aldo CARDOSO, Président

ACTEURS DU MECENAT

CCI Marseille Provence	Jacques PFISTER, Président
Comité de la charte	Gérard DE LA MARTINIERE, Président
France Bénévolat	Michel de TAPOL, Vice président
MEC'ENE	Jean-Luc SOULE, Président